

PROGRAMME DE FORMATION

Espace confiné en milieu industriel

Durée : 1 jour (7 heures)

OBJECTIF DE FORMATION

Former les travailleurs au port des équipements de protection individuelle » ; aux risques et mesures de prévention conformément à Article R.4323-106 et R4141-13 à 21 du Code du Travail : dans le cadre des interventions en milieu confiné

PUBLIC

Tout personnel pouvant être amené à intervenir dans un milieu confiné

PREREQUIS

Bénéficiaire d'une aptitude médicale, au port de l'appareil respiratoire isolant

INTERVENANT

Un formateur spécialiste des risques pour les interventions en espace confiné

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Connaître les règles d'accès en milieu confiné (procédure, autorisation de travail, permis complémentaire, contrôle d'atmosphère...)
- Identifier les risques liés à l'accès et travaux en milieu confiné et appliquer les mesures de prévention définies
- Intervenir dans un milieu confiné industriel en toute sécurité
- Connaître les rôles et mission des acteurs (donneur d'ordre, intervenant, surveillant de sécurité, encadrement)
- Assurer en sécurité le rôle de surveillant de sécurité
- Contrôler la mise en place des mesures de prévention collective
- Savoir réagir en cas de situation dangereuse et accidentelle

PROGRAMME

- Les enjeux de la prévention des risques dans les milieux confinés
- Les risques et moyens de prévention liés au milieu confiné
- Les conditions d'intervention en milieu confiné, procédure d'intervention, consignations, contrôle de l'atmosphère, autorisation de travail et permis complémentaire, consignes d'urgence, outillage et équipement adapté (ATEX, antiétincelles, protection électrique...)
- Le rôle des acteurs, du surveillant de sécurité, de l'intervenant, de l'encadrement
- Technologie des ARI autonomes et non autonomes
- Contrôle de bon fonctionnement avant utilisation de l'ARI

Travaux Pratiques :

- Contrôle du bon fonctionnement de l'ARI, de ses constituants et des EPI utilisés
- Contrôle de l'efficacité des mesures de prévention collective définies sur l'autorisation de travail et permis complémentaire
- Accès en milieu confiné avec les moyens de protection individuelle (protection respiratoire filtrant, isolant autonome et non autonome, tenue de protection si nécessaire, harnais...)
- Surveiller en sécurité l'accès du milieu confiné
- Réagir en cas d'alerte et d'accident

METHODES PEDAGOGIQUES

- ✓ Exposés.
- ✓ Apports théoriques.
- ✓ Mises en situations pratiques.
- ✓ Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

VALIDATION

A l'issue des évaluations théorique et pratique, délivrance d'une attestation de fin de formation « espace confiné en milieu industriel »

MODALITES DE SUIVI

- Le formateur procède à l'évaluation des apprentissages en continu pendant la formation sous forme de questions réponses, exercices, études de cas, mise en situation, apporte les compléments nécessaires au vu de l'atteinte des objectifs
- Feuille d'émargement renseignée par demi-journée
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation